

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2024-55**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 19 juin 2024**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 19 juin 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de
Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Pierre MOSSINA. Jean-Louis RENGGLI. Stéphanie BOURQUIN. Saniye AKDEMIR. Omar RABEL.

**Nbre de membres
présents : 25**

**Nbre de suffrages
exprimés : 31**

Excusés : MMES. MM Georgette CUENOT. Catherine PARROT. Bernard COQU. Dominique DANGEL. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-François HEIL.

Absents : Mme Nadine MERCIER.. M. Valère NEDEY

<u>Pouvoirs</u> : Georgette CUENOT	pouvoir à	Nourreddine DRAYAF
Catherine PARROT	pouvoir à	Elisabeth COQU
Bernard COQU	pouvoir à	Philippe GAUTIER
Dominique DANGEL	pouvoir à	Jean-Claude HERARD
Claude-Françoise SAUMIER	pouvoir à	Pierre MOSSINA
Jean-François HEIL	pouvoir à	Stéphanie BOURQUIN

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 13 juin 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Maud PELISSIER ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 03 avril 2024 est adopté à **LA MAJORITE** (30 voix Pour, 1 abstention Mme Stéphanie BOURQUIN) des voix présentes et représentées.

BUDGET GENERAL 2024 –

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240619-2024-55-BF
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

*Extrait du registre des délibérations n°2024-55***BUDGET GENERAL 2024 – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif 2024 du budget général de la ville, adopté le 3 avril 2024 s'établit comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
INVESTISSEMENT	6 810 175,17 €	6 810 175,17 €
FONCTIONNEMENT	14 543 483,48 €	14 543 483,48 €
TOTAL	21 353 658,65 €	21 353 658,65 €

Monsieur le Maire informe qu'en vertu de l'article L1612.11 du Code Général des Collectivités Territoriales et comme l'autorise l'instruction budgétaire comptable M57, après le vote du Budget Primitif, l'assemblée délibérante peut, tout en respectant l'équilibre du Budget, modifier les prévisions budgétaires inscrites sur des imputations erronées et procéder à des ajustements budgétaires en vue de la régularisation de certaines imputations ou de l'adaptation des crédits aux actions conduites.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les modifications suivantes :

En Section de fonctionnement :

- Le réajustement des crédits relatifs aux dotations de l'Etat et aux contributions directes dont les montants n'étaient pas encore connus lors de l'élaboration du budget primitif ;
- Le réajustement, d'une part, de la subvention annuelle attribuée aux Francas et d'autre part, des recettes des accueils périscolaires. En effet, suite à la suppression de la subvention annuelle versée par PMA aux centres de loisirs du quartier des Buis, un travail approfondi d'optimisation budgétaire a été mené en lien avec l'association qui a conduit au déplacement d'un salarié qui devait assurer à compter de Septembre, en lieu et place, des services de la ville, l'encaissement des recettes des accueils périscolaires. Par ailleurs, afin de maintenir à l'identique les formules d'accueil collectif des moins de 13 ans, il est nécessaire de réajuster à la hausse la subvention attribuée aux Francas ;
- La réalisation d'un programme d'élagage et de coupe de 55 arbres situés sur le site des Longines en raison de leur dangerosité ;
- L'inscription de crédits supplémentaires au titre des dépenses d'électricité.

En Section d'investissement :

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240619-2024-55-BF
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

Le réajustement de l'estimation des domaines concernant l'échange sans soule des locaux commerciaux 6 Grande-Rue et 8 rue Carnot (auto-école) et la vente de nouveaux biens mobiliers ;

- Le réajustement des crédits relatifs aux subventions d'équipement et aux taxes d'urbanisme ;
- L'installation d'une régulation de chauffage au Centre Belon et l'installation d'un filet pare-ballons au stade des Tâles ;
- La sécurisation du parvis de la salle Jonsco et le réajustement à la baisse ou à la hausse de diverses opérations d'investissement.

L'ensemble de ces données est retracé dans le document officiel de la décision modificative n° 1 du budget général de la ville 2024.

A) Section de fonctionnement

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
70 - Produits de service : Réajustement recettes accueils périscolaires.		8 634,00 €
731 – Fiscalité locale : Réajustement sur les contributions directes.		86 659,00 €
74 – Dotations et participations : Réajustement Dotation Globale de Fonctionnement et compensations sur fiscalité.		68 293,00 €
011 - Charges à caractère général : Elagage et coupe d'arbres dangereux site des Longines (13 K€) ; Réajustement fluides (46 K€).	60 262,00 €	
65 - Autres charges de gestion courante : Réajustement subvention Francas (26 K€), créances en non-valeur (2 K€) et participation aux frais d'état civil commune de Trévenans (2 K€).	29 961,00 €	
TOTAL OPERATIONS REELLES	90 223,00 €	163 586,00 €
023 – Virement à la section d'investissement	78 363,00 €	
042 – Opérations de transfert entre sections : Reprise sur provisions (non-valeur et créances éteintes)		5 000,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	78 363,00 €	5 000,00 €
TOTAL GENERAL	168 586,00 €	168 586,00 €

B) Section d'investissement

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
024 - Produits de cessions : Réajustement échange sans soulte local 8 rue Carnot (9 K€), vente de biens mobiliers (11 K€).		19 909,00 €
10 - Dotations : Réajustement taxe d'aménagement suivant encaissé.		20 500,00 €
13 - Subventions : Réajustement subvention pôle d'enseignement musical et création d'un espace France service.		-22 683,00 €
21 - Immobilisations corporelles : Installation d'une régulation de chauffage au centre Belon (20 K€), d'un filet pare-ballons au stade des Tâles (36 K€), sécurisation du parvis de la salle Jonesco (14 K€), réajustement échange sans soulte local 6 Grande-Rue (9K€) et acquisitions diverses.	84 374,00 €	
23 - Travaux : Réajustement sur travaux de création d'un espace France service au pôle multiservices et sur la réfection des façades de l'immeuble 8 rue Carnot	6 715,00 €	
TOTAL OPERATIONS REELLES	91 089,00 €	17 726,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		78 363,00 €
040 - Opérations de transfert entre sections : Reprise sur provisions (non-valeur et créances éteintes)	5 000,00 €	
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	5 000,00 €	78 363,00 €
TOTAL GENERAL	96 089,00 €	96 089,00 €

RECAPITULATIF BUDGET GENERAL

DESIGNATION	DEPENSES	RECETTES
BUDGET PRIMITIF 2024		
* section d'investissement	6 810 175,17 €	6 810 175,17 €
* section de fonctionnement	14 543 483,48 €	14 543 483,48 €
Total Budget Primitif 2024	21 353 658,65 €	21 353 658,65 €
DECISION MODIFICATIVE N° 1		
* section d'investissement	96 089,00 €	96 089,00 €
* section de fonctionnement	168 586,00 €	168 586,00 €
Total Décision Modificative n° 1	264 675,00 €	264 675,00 €
TOTAL BUDGET 2024		
* section d'investissement	6 906 264,17 €	6 906 264,17 €
* section de fonctionnement	14 712 069,48 €	14 712 069,48 €
Total Budget 2024	21 618 333,65 €	21 618 333,65 €

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240619_20240619
Date de télétransmission : 28/06/2024
Date de réception préfecture : 28/06/2024

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A LA MAJORITE (24 voix Pour, 7 voix Contre, Claude-Françoise SAUMIER. Pierre MOSSINA Jean-Louis RENGGLI. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR. Omar RABEI)** des voix présentes et représentées,

- **ADOPTÉ** la Décision Budgétaire Modificative n° 1 du budget général de la ville,

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le chef du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire

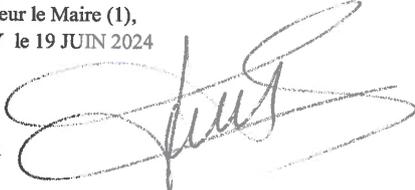
Philippe GAUTIER.

IV – ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice 33
 Nombre de membres présents ... 25
 Nombre de suffrages exprimés ... 31
VOTES :
 Pour 24
 Contre 7
 Abstentions 0

Date de convocation : 13 JUN 2024

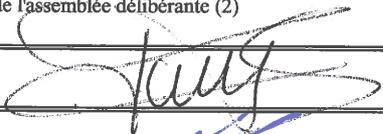
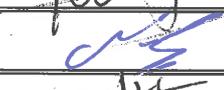
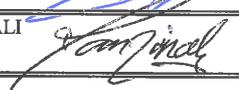
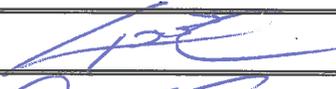
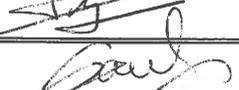
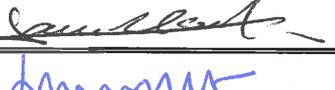
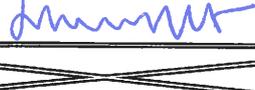
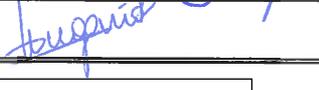
Présenté par Monsieur le Maire (1),
 A VALENTIGNEY le 19 JUN 2024
 Le Maire (1),



Philippe GAUTIER

Délibéré par le Conseil Municipal (2), réuni en session
 A VALENTIGNEY le 19 JUN 2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2)

Philippe GAUTIER 	Daniel FERNANDES 
Denis NEDEZ 	Gabrielle MANZINALI 
Jean-Claude HERARD 	Valère NEDEY 
Maud PELISSIER 	Dominique DANGEL
Georgette CUENOT	Nadine MERCIER
Roland GAMBERI 	Pierre MOSSINA 
Gérard PATEREK 	Claude-Françoise SAUMIER
Catherine PARROT	Stéphanie BOURQUIN 
Elisabeth COQU 	Jean-François HEIL
Bernard COQU 	Jean-Louis RENGGLI 
Armando LOPES 	Saniye AKDEMIR 
Nourreddine DRAYAF 	Omar RABEI 
Stéphanie GAUTIER 	Martine MICHAUD 
Claudia FERNANDES 	Arnaud JACQUOT 
Anne-Lise GARCIA 	Arnaud PAVILLARD 
Thierry MAILLOT 	Lise VURPILOT 
Marie HUGONOT 	

Accusé de réception en préfecture de la transmission en préfecture, le 28/06/24, et de la publication le 28/06/24
 025-212505804-20240619-2024-55-BF
 Date de télétransmission : 28/06/2024
 Date de réception préfecture : 28/06/2024
 A Valentigney, le 28/06/24

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme ;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.